

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 19 février 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AMBROISE (titulaire CPS)
- M. BAY (titulaire CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire CPS)
- M. BERNARD (titulaire CPS)
- Mme BERT (Suppléante CPS)
- M. BINICK (titulaire CCHVC)
- M. BLIN (titulaire CPS)
- M. BOYER (titulaire CPS)
- M. CAHAREL (titulaire CPS)
- M. CAMBON (titulaire CPS)
- M. CARRE (titulaire CPS)
- Mme DARMON Monique (titulaire CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- M. OSSENI (titulaire CPS)
- M. MARTIN (titulaire CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire CCHVC)
- M. SFERRAZZA (titulaire CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire CPS)
- M. VALENTIN (titulaire CPS)
- M. VIGIER (titulaire CPS)
- Mme VON EUW (titulaire CCHVC)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS); M. BONNET (titulaire - CPS); M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS); M. CORDIER (titulaire - CPS); Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS); M. DA SILVA (titulaire - CPS); M. DEBRAS (titulaire - CPS) Mme GELOT (titulaire - CPS); M. GLEIZE (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); Mme LINDECKER (titulaire - CPS); Mme MORCH (titulaire - CPS); M. PAGE (titulaire - CPS); M. PANCIATICI (titulaire - CPS); M. PELLETANT (titulaire - CPS); M. PONS (titulaire - CPS); M. ROS (titulaire-CPS); - Mme VIALA (titulaire - CPS) - M. VIVIEN (titulaire - CPS); Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Délibération nº: DL 8/2019

Objet : Demande de

subvention auprès de

Terre et Cité: mise à

disposition de tables de tri

en cantines scolaires pour

mise en place du tri des

biodéchets (déchets

alimentaires)

Le 13/02/2019

EN EXERCICE: 41
PRESENTS: 22
VOTANTS: 22

SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex Tél.: 01 64 53 30 00 - Fax: 01 64 53 30 09







Délibération DL8/2019

Demande de subvention auprès de Terre et Cité : mise à disposition de tables de tri en cantines scolaires pour mise en place du tri des biodéchets (déchets alimentaires)

Le Comité Syndical,

Vu la Circulaire du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, en date du 10 janvier 2012, relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement).

Vu la mesure 23 de la feuille de route pour l'économie circulaire présentée le 23 avril 2018 et le Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire signé avec l'ADEME.

Vu les statuts du SIOM.

Vu l'étude sur la mise en place d'un service de pré-collecte, collecte et valorisation des biodéchets (restes alimentaires) réalisée en 2016.

Vu la note de présentation.

Considérant la compétence du SIOM en matière de collecte et de traitement des biodéchets. conformément à ses statuts.

Considérant la possibilité pour le SIOM de réduire les tonnages d'ordures ménagères et de valoriser les biodéchets en méthanisation, par la mise en place d'une collecte sélective des biodéchets.

Considérant la possibilité pour le SIOM de favoriser le tri à la source des déchets alimentaires produits dans les restaurants scolaires par la mise en place de tables de tri.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet portant sur la mise à disposition progressive de tables de tri dans les restaurants scolaires, en lien avec la mise en place d'un service de pré-collecte, collecte et traitement des biodéchets (déchets alimentaires) à destination des producteurs de plus de 10 tonnes par an du territoire du SIOM,
- Sollicite une subvention auprès de Terre et Cité dans le cadre du programme LEADER au taux maximal.
- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Terre et Cité dans le cadre du programme LEADER, et à signer tout document s'y rapportant,

Dit que les crédits seront inscrits au budget en section investissement.

Fait à Villejust, Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

2 5 FEV. 2019 Pièce transmise en Préfecture le :

Affichée le : 2 6 FEV 2019 SYNDICAI MIXTE DES ORDURES MENAGERES

DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex

Tél.: 01 64 53 30 00 - Fax: 01 64 53 30 09 SIRET: 20006232100019 - CODE APE: 3811Z







BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Déliberations
Numéro de l'acte:	DL8_2019
Date de la décision:	2019-02-19 00:00:00+01
Objet:	Demande de subvention auprès de Terre et Cité : mise à disposition de tables de tri en cantines scolaires pour mise en place du tri des biodéchets (déchets alimentaires)
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20190219-DL8_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20190219-DL8_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1114
nom original:		
dl 8.pdf	application/pdf	815661
nom de métier:		
70_DE-091-200062321-20190219-DL8_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	815661
nom original:	The part of the second second second	
note présentation DL 6, 7 et 8.pdf	application/pdf	73729
nom de métier:		
70_DE-091-200062321-20190219-DL8_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	73729

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2019 à 14h45min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2019 à 14h50min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2019 à 14h50min04s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 février 2019 à 14h55min22s	Recu par le MIAT le 2019-02-25